

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 12 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 12 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **VENDREDI 12 JUILLET** à **20H00**, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 05 juillet 2024.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. BOULET Michel.
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. DONDAINE Pascal a donné procuration à M. HERNOUT Serge.
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : M. FACON Jean-Noël

Fin de la séance : 20h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE « L'AMICALE DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE » - PRISE EN CHARGE D'UNE SURCONSOMMATION ELECTRIQUE SUITE AUX INONDATIONS (SECHAGE DES MURS).

2024-07-N°1

VU la délibération 2024-04-N°9 du 9 avril 2024, portant sur l'attribution des subventions municipales versées aux associations pour l'année 2024 ;

CONSIDERANT la demande formulée de l'association de « L'Amicale des Sous-Officiers de réserve », suite à une fuite d'eau qui a généré une augmentation de la facture EDF (séchage des murs) ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - D'OCTROYER une subvention exceptionnelle d'un montant de 220,45 €, à « l'Amicale des Sous-Officiers de réserve », domiciliée à Aire-sur-la Lys.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

